

MOTIONS DE LA CNARELA ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JANVIER 2018 PARIS - SORBONNE

La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 20 janvier 2018, a voté les motions suivantes :

Motion 1 : Nouvelle grille d'évaluation du diplôme national du brevet

La CNARELA fait part de sa profonde déception à la lecture des nouvelles grilles d'évaluation du diplôme national du brevet. Elle regrette le décalage entre les paroles et les actes du ministre de l'Éducation nationale.

La reconnaissance des langues anciennes n'avait pas évolué avec la réforme du brevet proposée en 2017 par l'ancienne ministre, dans la mesure où seul un enseignement de complément (latin, grec ancien, langue régionale...) était pris en compte. Les points obtenus, entre 10 et 20, s'ajoutaient aux 700 points du contrôle continu et des examens.

La nouvelle grille pour la session 2018 propose à présent une évaluation sur 800 points. Cette révision du DNB aurait dû être l'occasion pour le ministère de reconnaître le travail des élèves qui suivent deux enseignements facultatifs au collège. Pourtant, un seul reste pris en compte, avec le même nombre de points.

La CNARELA demande instamment au ministre d'intégrer dans les grilles d'évaluation du DNB deux enseignements facultatifs suivis par les élèves.

Motion votée à l'unanimité

Motion 2 : DHG et préparation de la rentrée 2018

La CNARELA doit encore attirer l'attention du ministère sur les personnels de direction qui profitent des failles des textes officiels régissant les enseignements des langues anciennes au collège. L'arrêté pris par le ministre, le 16 juin 2017, maintient l'expression « *dans la limite de* », dont la mauvaise interprétation suscite des discussions tendues lors des répartitions horaires.

L'Art. 5 du même arrêté regroupe par ailleurs tous les enseignements facultatifs, ce qui crée davantage de concurrence entre les disciplines et les personnels. La CNARELA demande une fois de plus des horaires fléchés pour que les langues anciennes puissent être enseignées dans des conditions décentes et qu'un terme soit mis aux disparités horaires entre les établissements.

La CNARELA prie instamment le ministre de faire cesser ces pratiques qui entravent les collègues dans la diffusion des langues anciennes et qui privent un trop grand nombre d'élèves d'enseignements qui devraient être accessibles sur l'ensemble du territoire.

Motion votée à l'unanimité

Motion 3 : Lycée, réforme du baccalauréat et des filières

La CNARELA reste vigilante sur la réforme du baccalauréat et les changements structurels qui auront lieu prochainement au lycée.

Elle demande, pour tous les élèves, l'accès aux options facultatives de latin et de grec ancien dans les futurs parcours proposés, ainsi que le maintien de l'enseignement de spécialité dans les parcours littéraires. Les sections européennes, binationales et internationales ne doivent pas empêcher l'accès aux langues anciennes, souvent formatrices pour l'étude des langues vivantes.

Le coefficient 3 doit être conservé : spécifique aux options facultatives de Langues et Cultures de l'Antiquité au lycée, il a permis de maintenir un vivier d'élèves qu'il est urgent de développer en mettant en œuvre une politique qui favorise de meilleures conditions d'enseignement au lieu de créer continuellement des obstacles qui pénalisent les élèves.

La CNARELA rappelle sa proposition de création d'une heure de culture antique obligatoire dans les parcours littéraires - et accessible à tous les autres parcours en option - en Première et en Terminale.

Motion votée à l'unanimité